Saintry SUR SEINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
08-09-2022

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION
08-09-2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	:	29
PRÉSENTS	:	19
VOTANTS	:	25

N° DE LA DÉLIBÉRATION
2022-09-14- **N°02**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

23 SEP. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :
Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN Madame Christelle PELOUIN, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Malvina PIN, Madame Françoise BEAUGUET, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC

Absents représentés :

M. VENTALON	donne pouvoir à	Mme DENECE
Mme VIGNAS	donne pouvoir à	Mme MARQUES
M. RINGEVAL	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. le Maire
M. VIALANEIX	donne pouvoir à	Mme PENDARIES
M. DIAZ	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absents non représentés :
Mme CARTAU-OURY, M. BEL ANGE, Mme FABRE et Mme NGANTCHUE

Secrétaire de séance : Mme Christelle PELOUIN

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Mairie – 57 Grande rue Charles de Gaulle 91250 SAINTRY-SUR-SEINE **Tél 01 69 89 52 52**
Fax 01 69 89 52 53 - site : www.saintry-sur-seine.fr – e-mail : cabinet.maire@saintry.fr

<u>OBJET</u> : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Sur proposition de Madame DENECE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-1 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT la vétusté du centre technique municipal et la nécessité de réhabiliter les lieux,

CONSIDERANT le besoin d'agrandissement des locaux des services techniques afin de répondre de manière optimale aux nécessités de travaux en régie,

CONSIDERANT que pour ce faire, Monsieur le Maire au nom de la commune doit déposer un permis de construire pour les travaux ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire pour la réhabilitation et l'extension du centre technique municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y référant.

DIT que la dépense afférente sera prévue au budget communal 2022 et suivants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 14 septembre 2022

Le Maire,

MAIRIE DE SAINTRY SUR SEINE 91250 ESSONNE

Patrick RAUSCHER